

Ce que le capitalisme fait à nos corps

Sous les arguments de développement personnel et de liberté individuelle, des logiques de marché instrumentalisent, entament, exploitent les corps, et ceux des femmes en particulier. Comment les politiques publiques non seulement valident mais aussi encouragent cette marchandisation du corps, via la bioéthique et la biomédecine, c'est le sujet de l'essai passionnant du sociologue français Fabrice Colomb, *Le Capitalisme cannibale. La mise en pièces du corps*.

VÉRONIQUE LAURENT

Interdire la légalisation de la gestation pour autrui (GPA) sous l'argument que le corps ne peut pas être marchandisé ? Ça ne tient plus la route, nous disait en septembre, dans une interview, un membre du Comité de bioéthique belge, le juriste Gilles Genicot¹. Parce que de nombreux tissus ou organes biologiques font déjà, dans le domaine biomédical, l'objet de transactions financières. Au Comité de bioéthique belge qui a donc rendu un avis positif pour la légalisation de la GPA (dite « éthique » ou « altruiste ») : la mère porteuse est

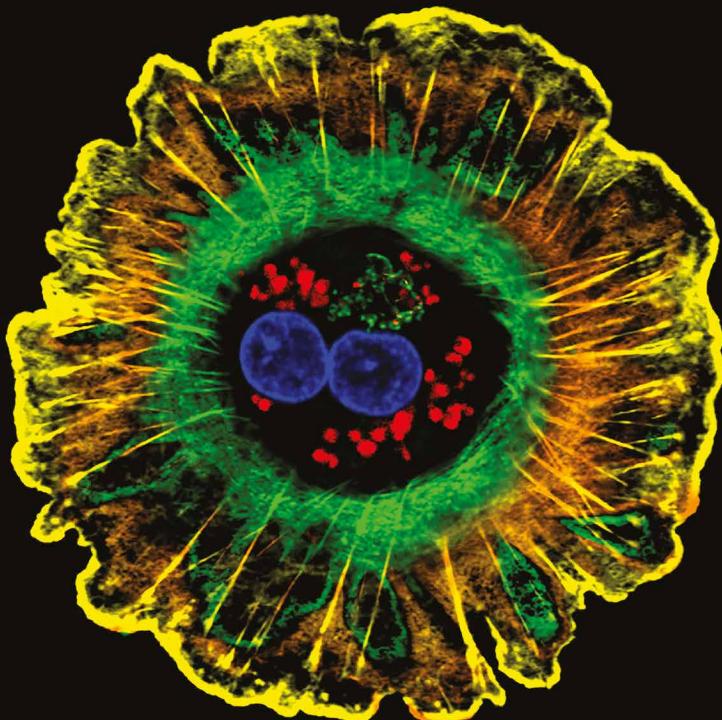
simplement « dédommagée »², elle ne « loue » pas son ventre), la question ne fait déjà plus débat. Elle soulève également de moins en moins de résistance dans la société, sauf dans certains milieux féministes – un collectif s'est d'ailleurs mis en place : Women Against Surrogacy Belgium. La banalisation croissante d'un corps considéré comme ressource masque cependant des logiques capitalistes déshumanisantes ainsi que des logiques politiques de surveillance et de contrôle des corps, surtout ceux des femmes.

EN QUELQUES MOTS

- Un sociologue français, Fabrice Colomb, s'intéresse à l'histoire de notre rapport au corps.
- Dans le monde industriel et capitaliste, les corps, en particulier des femmes, sont exploités depuis longtemps, au nom du profit, mais aussi de la « liberté individuelle » des personnes « mises en pièces ».
- Alors que tout le vivant est menacé sur notre planète, on peut se demander, avec l'auteur, ce qu'on considère vraiment comme un « progrès » dans cette exploitation.

Notre rapport au corps n'est pas le fruit du hasard

Retenant notamment des travaux féministes, le livre de Fabrice Colomb, *Le Capitalisme cannibale. La mise en pièces du corps* (L'échappée 2023) commence par retracer, à partir de la fin du Moyen Âge, le passage d'un corps « cosmos » (faisant partie d'un tout) et sacré (soit « être un corps ») à un corps comme stock (soit « avoir un corps »). Si on l'« a », on le possède, et on peut donc le vendre... À noter que la sociologue canadienne Céline Lafontaine développait déjà la thématique en 2014 dans son livre *Le corps-marché* (Seuil), posant notamment : « L'individu est conçu comme un entrepreneur devant investir dans son capital biologique » alors que, pourtant, « l'individu ne possède pas son corps, il est son corps. » Mais avant que l'idée de marchandisation ne s'impose, il a fallu d'abord discipliner le corps, le conformer aux injonctions (hétéro)normées. Depuis le philosophe Descartes (16^e siècle), ce corps de chair, organique, vécu au travers de l'expérience sensible, est dévalorisé et s'oppose à l'esprit, à la raison, la connaissance, la culture.



Cellule humaine de foie.

Un assemblage de mécaniques

Par la suite, et pour résumer fortement un propos foisonnant, le corps, en société industrielle salariée, doit être utile, ressource exploitable, force de travail... mais sexuée : production rémunérée et valorisée aux hommes, versus reproduction gratuite dévalorisée aux femmes. Il se voit donc réhabilité lors de la révolution industrielle

en corps-machine. Une fois réduit à des logiques mécanistes, les interventions sur et à l'intérieur de ce corps rendu moins humain deviennent la norme ; la connaissance de son fonctionnement et sa maîtrise sont déléguées aux médecins. Et il est mis au service de la science sous l'argument de la faire progresser (sauver des vies, aider des couples à avoir des

Mais le capitalisme, vorace, entame désormais, après la destruction de la nature, la matière humaine.

enfants, etc.). Mais le capitalisme, vorace, entame désormais, après la destruction de la nature, la matière humaine. Dans ce contexte, le sociologue Fabrice Colomb souligne : « *Le corps des femmes est sans aucun doute la cible première de l'entreprise de mainmise politique et économique, et particulièrement celui des femmes précaires [on ajoutera racisées, ndlr], même si le corps des hommes n'y échappe pas.* » Par exemple, le moment de la gestation fournit de nombreux prélevements monnayables pour une industrie biomédicale au service d'une médecine régénérative et individualisée ; le sang du cordon ombilical et ses cellules souches pourraient guérir l'enfant qui, une fois adulte, tomberait malade. Ce stockage, à payer, est présenté comme un don altruiste à sa propre progéniture. Des fœtus avortés servent à la fabrication d'injections anti-vieillissement. Les ovules prélevés dans le cadre de fécondation in vitro représentent un marché en pleine expansion de bébés (personnalisés)... À la suite de l'auteur, nous pourrions nous demander ce que vivre en régime de violences patriarcales ajoute comme conditionnement à cette entreprise de démembrément.

Qui fabrique cette acceptation ?

Bien que le principe de droit de non-marchandisation du corps (comprenant celui de l'indisponibilité du corps : ne pas devenir un réservoir de ressources biologiques) soit brandi en permanence comme garde-fou, certains éléments corporels sont donc, comme le constatait cyniquement Gilles Genicot, déjà valorisés financièrement. Les dons consentis par des citoyen·nes (sang, organes, tissus...) sont stockés dans des biobanques, qui les cèdent ensuite à l'industrie pharmaceutique. Ces échantillons biologiques y sont modifiés, transformés en médicaments et vendus à des personnes malades. Les arguments avancés pour justifier cette valorisation monétaire : manipulations et modifications demandent du travail, à rémunérer, et éloignent la « matière première » du monde vivant, autorisant alors à la labelliser « produit ». Des lois

ont peu à peu entériné cette possibilité de valorisation, celles des États-Unis en chef de file : la frontière entre valorisation et spéculation (faire du profit) s'estompe. Depuis des décennies, la communauté européenne encourage la biomédecine et ses recherches, coûteuses, mises au service de la bioéconomie, dénonce l'auteur. Ensuite, les États favorisent et gèrent la biomédecine (infrastructures, droits de propriété intellectuelle, politique éthique, etc.), sous l'argument de la défense de l'intérêt général.

Le monde change, constatait encore le juriste membre du Comité de bioéthique belge : marchandisation et modifications du corps sont de mieux en mieux acceptées. Mais qui fabrique cette acceptation ?, interroge Fabrice Colomb. Parés d'une autorité morale, les comités de bioéthique, mis en place par les États, ne feraient, en fait, que valider des pratiques existantes au travers de leurs avis inspirant des lois. L'auteur, convoquant les sociologues australiennes Melinda Cooper et Catherine Waldby, explique : «... ces instances ne sont pas là pour encadrer mais bien légitimer la mise en pièces du corps à des fins commerciales, participant à l'acceptation sociale de ces pratiques. »

Tout... sauf une question individuelle

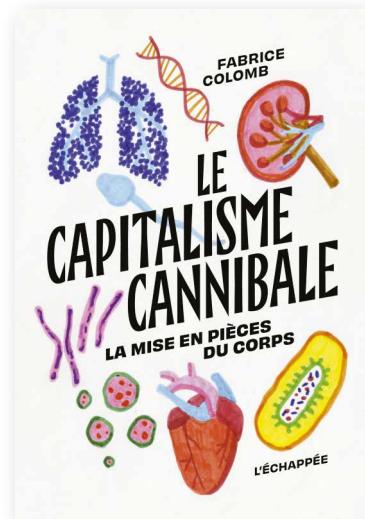
La remise du matériel biologique à des institutions à but non lucratif et la gratuité du don de départ ne garantissent en rien, selon Fabrice Colomb, le principe de non-marchandisation du corps. Ce don, reposant sur l'altruisme, la responsabilité individuelle et/ou la culpabilisation, ne vaut d'ailleurs que pour le ou la donneuse : les autres membres de la chaîne sont rémunérés. Derrière la façade de la gratuité se cache une mise en marché, entérinée par le consentement libre et éclairé du ou de la donneuse (la liberté de disposer de son corps), et formalisée par la signature d'un contrat (parfois peu clair sur les finalités). Fabrice Colomb résume : aujourd'hui, « l'indignité de se considérer comme objet est acceptable à condition d'y consentir ». La juriste Muriel Fabre-Magnan, citée

toujours dans le bouquin, avertit : un contrat oblige plus qu'il ne libère. Et la contractualisation « écrase les relations de domination propres aux rapports salariaux ou médicaux ». Dans son opus *L'institution de la liberté*, elle rappelle que, juridiquement, le traitement « indigne » du corps est indissociablement un traitement « indigne » de l'esprit. La mise en contrat du don rabat la problématique de la dépossession de soi au seul choix individuel, et cache, de fait, le grignotage progressif des principes fondamentaux de respect de la dignité humaine.

Le coût de la marchandisation

Outre que le néo-libéralisme planétaire (sa quête illimitée de profits, son essence basée sur la croissance) prétend par la technoscience régler des problèmes de santé (dont il est en grande partie responsable), cette mise en pièces du corps – au nom même de notre liberté de choisir ! – diminue notre autonomie, individuelle et collective, nous soumettant à des logiques politiques et économiques dont les intérêts s'imbriquent. Il s'agit donc, encourage Fabrice Colomb, de remettre en question ce que l'on entend par « progrès » dans une civilisation industrielle destructrice du vivant (la vie réduite et résumée à la productivité, pourvoyeuse d'emplois). Il s'agit de remettre en cause un système et les structures qui l'aident à se développer, au final mortifères. Lumière au bout du tunnel : Fabrice Colomb s'appuie sur les travaux des écoféministes, dont notamment ceux des Américaines Starhawk et Ynestra King ou de la Française Émilie Hache, pour relier à nouveau corps et âme, corps et imaginaire, mémoire, expériences, sensations. De la matière... à réflexion. ●

- 1. « GPA en Belgique : Comité de bioéthique versus associations féministes », 4 septembre 2023, à lire sur www.axellemag.be
- 2. Selon nos informations, actuellement, environ 50.000 euros.



Fabrice Colomb

L'échappée 2023, 283 p., 19 eur.

EXTRAIT

« *On pourrait donc dire que le corps comme inscription de l'expérience, comme lieu de connaissance (personnelle) et de pratiques, est l'ennemi du capitalisme, car il rappelle sans arrêt les limites inhérentes à la condition humaine. [...]*
Sa mémoire, son expérience et ses perceptions sont autant de manières diverses de s'approprier le monde. Ne pouvant plus nous fier à notre propre corps, nous nous en remettons à des institutions qui nous échappent. Sa défense en tant que lieu inaliénable n'est pas une condition suffisante à l'autonomie mais en est le point de départ. »